



UNION ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE DES CHEMINOTS FRANÇAIS

REGLEMENT DES CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

CONCOURS REGIONAUX

CONCOURS NATIONAUX 1^{ère} ET 2^{ème} SERIES

PRIX VISION DU RAIL

CONCOURS REGIONAUX D'AUTEURS

CONCOURS NATIONAL D'AUTEURS

CONCOURS INTERNATIONAUX FISAIC

CONCOURS INTERNATIONAUX DE DIAPORAMA

Edition 2019

Le présent règlement remplace toutes les éditions antérieures

- Table des matières

I. Généralités : p.2

II. Catégories : p. 4

III. Concours régionaux : p. 5

IV. Concours nationaux (1^e série et 2^e série) : p.7

V. Prix Vision du rail : p. 8

VI. Concours régional et national d'auteurs : p. 9

VII : Concours internationaux FISAIC : p. 11

VIII : Concours internationaux FISAIC de diaporama : p. 12

IX : Annexe : p. 13

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter les représentants de votre comité à la Commission technique nationale de photographie (CTN).

Site de la commission Photo : www.ctn-photo-uaicf.fr

I. Généralités

Un concours doit être la fête de la photographie et réunir un maximum de membres des clubs. Il doit permettre de larges échanges, quand l'organisation et le nombre de juges les rendent possibles.

Pourquoi un règlement ?

Ce règlement a été mis au point pour donner des directives communes aux participants des différents concours photographiques de l'UAICF. Le mettre en pratique est simple si vous êtes attentifs à son contenu. Prenez le temps de le lire et vous faciliterez la tâche des organisateurs des concours (peut-être vous la prochaine fois).

Attention : le non-respect de la réglementation peut entraîner le rejet des photos concernées ou des sanctions plus importantes pouvant aller jusqu'à l'interdiction pour un membre ou un club de participer aux concours organisés par l'UAICF.

Responsabilités

Les participants aux concours de l'UAICF s'engagent à être possesseurs des droits d'exposition et de publication des photographies présentées et autorisent l'UAICF et la FISAIC à utiliser leurs images à destination de la presse, des médias électroniques (diaporamas, sites UAICF, réseaux sociaux...) et de toutes autres utilisations non commerciales (expositions par exemple).

Chaque participant s'engage à être l'auteur des œuvres qu'il propose aux différents concours UAICF.

La CTN et le club organisateur d'un concours de l'UAICF ne sont en aucun cas responsables de la perte de photographies ou de colis expédiés à l'occasion de ces concours.

Le jury est souverain. Son jugement est sans appel, aucune réclamation ne sera recevable, sauf inobservation du présent règlement ou violation des droits d'auteurs.

En cas de litige lors d'un concours, la commission technique est seule habilitée à prendre une décision pour résoudre le problème.

Le fait de participer à un concours de l'UAICF implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Périodicité des concours

Tous les ans :

- Un **Concours régional** par comité.
- Le **Concours national** (2ème série et 1ère série)

Les années impaires :

- Le **Concours national d'auteurs**.

Les années paires :

- Un **Concours régional d'auteurs** par comité.
- Le **Prix Vision du Rail** : concours national d'images photographiques ferroviaires.
- Le **Concours international FISAIC**, avec son Salon international.

A l'issue de chaque concours, les meilleures photos seront exposées par le club organisateur en fonction des possibilités matérielles.

Classement

Pour le classement des clubs, voir le règlement de chaque concours.

Pour le classement général des photos (ou des séries pour le concours d'auteurs) : il se fait par catégorie, après avoir totalisé pour chacune les notes des 3 juges.

En cas d'égalité de points, le départage se fait en considérant la meilleure note obtenue. S'il y a encore égalité, on tient compte des deux meilleures notes. Si on ne peut les départager, elles sont déclarées ex-æquo. Toutefois, pour le concours d'auteurs, s'il y a égalité dans les premières places, les juges devront se concerter pour les départager.

Exemple : 16+20+14=50 est mieux classée que 20+15+15=50, qui est devant 19+16+15=50. Celle-ci est ex-æquo avec 16+15+19=50.

Réutilisation des photos

Les photos ou séries ne pourront participer qu'une seule fois à un concours UAICF. Toutefois, une photo ayant participé au concours d'auteurs pourra être réutilisée individuellement dans un autre concours et vice versa. Evidemment, les photos issues du régional pourront être représentées à un concours national.

Participation

Les concours régionaux et nationaux sont ouverts à tous les adhérents d'un club photo UAICF.

Les concours internationaux sont ouverts aux membres cheminots et ayants droit des unions nationales appartenant à la FISAIC.

Choix des clubs organisateurs

Pour l'organisation des concours nationaux, vision du rail et national d'auteurs, un comité régional est désigné suivant un calendrier établi par le siège de l'UAICF. Ce comité régional désigné choisit, parmi les volontaires, le club de son comité qui organisera l'un de ces concours.

Pour les concours régionaux, le choix des clubs organisateurs se fait au niveau de chaque commission technique régionale (CTR), en accord avec son comité.

Les concours internationaux se déroulent dans le pays et le club choisis par la FISAIC.

II. Catégories

Les épreuves participantes sont répertoriées par catégorie.

Catégories :

- Papier Noir et Blanc, achrome ou monochrome (si une seule partie de l'image est colorée l'épreuve doit être présentée dans la catégorie couleur).
- Papier Couleur ou colorié polychrome.
- Photos projetées (numériques).

La même photo n'est présentée que dans une seule catégorie (il est demandé aux clubs de ne pas présenter des images ayant des similitudes, même sujet sous des angles différents).

Catégories papier "Noir et Blanc" et "Couleur".

Le format de la photographie est libre à l'intérieur d'un support cartonné dont les dimensions sont de 30x40cm.

L'épaisseur du support doit être d'environ 2mm (tout compris) et d'un poids ne devant pas dépasser 700 grammes au mètre carré.

Les cartons et les papiers autocollants qui déteignent sont à bannir.

Dans le cas où le support sert de marie-louise ou de passe-partout, aucune aspérité, aucune épaisseur, ne doivent apparaître au dos des photographies hormis l'étiquette d'identification.

Le support ne doit comporter qu'une seule étiquette : celle du concours considéré. Toute étiquette ancienne doit être enlevée, **ou** recouverte ou barrée.

La photo et son support ne doivent comporter aucun signe distinctif qui pourrait permettre l'identification de l'auteur par les juges notamment par l'ajout d'un texte sur la photo ainsi que sur son support.

Les juges ne sont pas autorisés à retourner les photos.

Il n'est toléré aucun système d'accrochage qui puisse détériorer les autres photographies.

Les présentations multiples type diptyque sont acceptées.

Etiquette :

Au dos de chaque photo, en haut et à gauche dans le sens de la lecture de l'image, est apposée l'étiquette imprimée à l'aide de la feuille Excel fournit dans le dossier du concours.



Catégorie "Photos projetées"

- Chaque fichier numérique sera identifié de la façon suivante : « NOM Prénom Titre »,
Exemple : MARTIN Pierre La mésange
- La taille de chaque photo sera de 2048 pixels dans les plus grandes dimensions qu'elle soit horizontale ou verticale (ou les deux pour le format carré).
- Espace colorimétrique : sRGB conseillé.
- Les fichiers seront envoyés par partage internet, wetransfer ou autre.
- **Remarque : Les fichiers numériques des photos papier seront traités selon les mêmes dispositions.**

III. Concours Régionaux

Attention : les clubs sélectionnés en 1ère série pour le concours national doivent obligatoirement participer au concours régional, en répondant aux critères de classement par club, sous peine d'être exclus du concours national à venir.

Nombre d'épreuves

Pour les concours régionaux, chaque commission technique régionale décide du nombre d'épreuves acceptées dans chaque catégorie, par club et par auteur, de façon à faire participer le plus grand nombre possible de photographes à ces concours. Toutefois, le nombre de photos est limité à 99 par catégorie pour chaque club.

Les clubs sélectionnés ensuite pour les concours nationaux se référeront aux règles correspondantes à ces concours.

Composition du jury

Le jury d'un concours régional est composé, pour chaque catégorie, de trois personnes reconnues compétentes dans l'art photographique, ne faisant pas partie d'un club photo UAICF du comité concerné. Une même personne peut être juge dans plusieurs catégories.

Classement des clubs

Au niveau régional, dans chaque catégorie, pour être classé, un club doit présenter un minimum de 12 épreuves, avec un minimum de 4 auteurs.

Le classement se fait par catégorie, en fonction du total de points des 12 meilleures épreuves de chaque club, avec 3 épreuves maximum par auteur.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, la meilleure photo départage les clubs ; s'il y a encore égalité, le total des deux meilleures épreuves départage les clubs et ainsi de suite...

Clubs sélectionnés pour le concours national 2^e série

Abstraction est faite des clubs déjà sélectionnés pour le concours national 1^{re} série. Dans chaque catégorie (papier Noir et blanc, papier Couleur ou Photos projetées) sont sélectionnés :

- le club classé "premier"
- plus un club par groupe de quatre (ou moins de quatre, si un tel groupe n'a pas pu être constitué)

Tableau récapitulatif	
Nombre de clubs de 2 ^e série	
Club(s) classé(s)	Club(s) sélectionné(s)
1 seul club	1
Jusqu'à 5	2 premiers
Jusqu'à 9	3 premiers
Jusqu'à 13	4 premiers
Jusqu'à 17	5 premiers

Photographies sélectionnées à titre individuel

Parmi les clubs non sélectionnés, certains membres participeront à titre individuel au concours national 2^e série selon la méthode qui suit :

- Des 30 meilleures photographies de chaque catégorie participant au concours régional, ôter les photographies appartenant aux clubs sélectionnés en 1^e et 2^e séries.
- Les photographies restantes participeront aux concours national 2^e série.

Un membre de la CTN appartenant au comité organisateur du concours régional doit regrouper les photographies sélectionnées à titre individuel et les adresser au club organisateur du concours national, avec un bordereau bien spécifique, titré comme suit :

Individuel, Comité..., N°... (Premier chiffre du comité concerné, suivi de deux zéros)

IV. Concours Nationaux

- Chaque image envoyée sera accompagnée du fichier numérique correspondant afin de pouvoir respecter le règlement international de la FISAIC et de permettre à la CTN de vérifier l'origine de l'image.

Concours national 2^e série

Pour chaque catégorie, les clubs autorisés à participer au concours national 2^e série sont sélectionnés en fonction des résultats des concours régionaux, de même que les photos sélectionnées par comité à titre individuel (voir page 6), sous le contrôle de la CTN.

Concours national 1^{ère} série

Pour chaque catégorie, sont autorisés à participer au concours national 1^{ère} série :

- Les dix premiers clubs du concours national 1^{ère} série de l'année précédente;
- Les quatre premiers du concours national 2^e série de l'année précédente.

S'il y a moins de dix clubs de 1^{ère} série, il faut augmenter le nombre de clubs provenant de la 2^e série afin d'arriver à quatorze par catégorie

Nombre d'épreuves dans chaque catégorie

Pour les concours nationaux, il faut :

- 16 épreuves maximum par club.
- 3 épreuves maximum par auteur.

Composition du jury

Au niveau national, le jury est composé, pour chaque série et chaque catégorie, de trois personnes reconnues compétentes dans l'art photographique et n'ayant pas jugé ou assisté à un concours régional.

Une même personne peut être juge dans plusieurs catégories et séries.

- Aucun juge ne peut appartenir à un club photo UAICF.
- Il faut éviter un jury de professionnels du commerce de la photographie.

Classement des clubs

Pour être classé nationalement, un club doit présenter un minimum de 12 épreuves.

Le classement se fait par catégorie sur les 12 meilleures photos du club. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs, la meilleure photo départage les clubs ; s'il y a encore égalité, le total des deux meilleures épreuves départage les clubs et ainsi de suite...

Sélection FISAIC

Les concours nationaux donnent à la CTN la possibilité de sélectionner des photographies pour le concours international de la FISAIC.

V. Prix Vision du Rail

Le Prix Vision du Rail est dissocié du concours national et régional pour lui donner éclat et spécificité. Il est organisé toutes les années paires.

Le but de ce concours est de réunir des images de qualité, innovatrices, ouvertes sur les moyens de transport qu'ils soient voyageur, fret, tramway, funiculaire, etc. mais aussi des images représentant les scènes du voyage, du travail, des techniques où la notion de ferroviaire est immédiatement perceptible par un regard non averti. Les images nostalgiques ont aussi leur place, pour autant qu'elles apportent vie, poésie, ambiance, création artistique.

Chaque image envoyée sera accompagnée du fichier numérique correspondant afin de pouvoir respecter le règlement international de la FISAIC et de permettre à la CTN de vérifier l'origine de l'image.

Catégories

Epreuves papier Noir et Blanc, papier Couleur et Photos Projetées.

Nombre d'épreuves

Pour le Prix Vision du Rail, il faut :

- 12 photographies maximum par club dans chaque catégorie.
- 4 photographies maximum par auteur dans chaque catégorie.

Composition du jury

Le jury du Prix Vision du Rail est composé, pour chaque catégorie, de trois personnes reconnues compétentes dans l'art photographique.

- Éviter un jury de professionnels du commerce de la photographie.
- Une même personne peut être juge dans plusieurs catégories.
- Aucun juge ne peut appartenir à un club photo UAICF.

Classement des clubs

Pour le Prix Vision du Rail, le classement se fera sur 8 images par club avec un maximum de 3 images par auteur. En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs, la meilleure note servira à les départager, puis la somme des deux premières le cas échéant et ainsi de suite...

Sélection FISAIC

Le Prix Vision du Rail, donne à la CTN la possibilité de sélectionner des photographies pour le concours international de la FISAIC.

VI. Concours d'auteurs

Le but de ces concours est de promouvoir la personnalité du photographe. C'est la consécration du talent, de la créativité et de la personnalité du photographe. Les photographies présentées ne sont en aucun cas la rétrospective d'une carrière de photographe mais des photographies n'ayant jamais été présentées dans un autre concours d'auteur UAICF. Le photographe présente une série de cinq photos ayant un lien évident entre elles sur un thème de son choix.

Les épreuves des concours d'auteurs sont classées par catégories :

- Noir et Blanc, achrome ou monochrome
- Couleur ou polychrome

Un auteur peut participer dans les 2 catégories.

Concours régional d'auteurs

Chaque comité organise toutes les années paires (A) un concours régional d'auteurs afin d'accéder au concours d'auteurs national.

Dispositions Pratiques :

Les comités ont le libre choix de la forme du concours concernant la présentation des séries, soit sous forme "numérique", soit sous forme de tirages "papier" (tirages papier libres ou montés sur carton).

Le système de notation (barème...) et de jugement (nombre de juges...) sont identiques pour tous les comités. Ce sont les mêmes règles que pour le concours national d'auteurs.

Concours national d'auteurs

La commission National de Photographie organise toutes les années impaires un concours national d'auteurs.

Dispositions pratiques:

Le concours est ouvert à tous les adhérents d'un club photo UAICF ayant participé au concours régional de l'année précédente et étant sélectionnés pour participer au national.

L'auteur présente une série de cinq photos par catégorie qui a concouru au régional d'auteurs de l'année précédente.

Les séries seront présentées en tirage papier montées sur carton 30x40 (voir : "Catégories papier Noir et Blanc et Couleur")

Il faut obligatoirement 5 tirages montés sur 5 supports.

Sélection des auteurs issus des concours régionaux d'auteurs:

A l'issue du dernier concours régional d'auteurs, la CTN calcule le nombre d'auteurs que chaque comité pourra qualifier en appliquant la procédure ci-dessous:

Le nombre d'auteurs sélectionnés pour le concours national est de 80 pour chaque catégorie et se fera par l'application de la formule suivante:

$$N_n = 80 \times N_r / N_{tot}$$

- **N_n** : Nombre d'auteurs retenus sur son comité pour le national.

- **N_r** : Nombre d'auteurs ayant participé au régional de son comité.

Pour les comités ayant fait le choix du concours "numérique", N_r sera plafonné suivant la formule suivante :

$$N_r = M \times C$$

M : Nombre moyen d'auteurs par club ayant participé sur les comités "papier";

C : Nombre de clubs ayant participé sur son comité si le concours est de forme numérique ;

Dans le cas où le nombre moyen d'auteurs qualifiés sur un comité "numérique" est inférieur ou égal à la moyenne "papier", c'est le nombre effectif d'auteurs qualifiés sur ce comité qui sera retenu.

- **N_{tot}** : Nombre total d'auteurs ayant participé à l'ensemble des régionaux (après plafonnement)

Voir exemple en annexe.

Nr (sera calculé et communiqué aux comités une fois l'ensemble des régionaux effectués.
Le nombre d'auteurs est arrondi à l'entier supérieur.
Cette formule est à appliquer pour les séries couleur et noir et blanc.

Chaque délégué de la CTN sera informé de la liste des auteurs qualifiés. Il devra en avertir ses clubs et son comité. Dans le cas des concours régionaux numériques, les auteurs devront au préalable faire les tirages papier des séries présentées en projection au régional de l'année précédente.

Si des égalités génèrent un nombre d'auteurs supérieurs à celui déterminé par la formule ci-dessus (voir page 9), il conviendra de sélectionner l'ensemble d'auteurs à égalités parfaites.

Jury – Notation (concours national et régional)

Le jury du concours d'auteurs est composé pour chaque catégorie de trois personnes reconnue compétentes dans l'art de la photographie, n'appartenant pas à un club de l'UAICF et indépendantes vis à vis des auteurs.

- Évitez un jury de professionnels du commerce de la photographie
- Une même personne peut être juge dans plusieurs catégories

Notation :

Chaque juge évalue l'ensemble de la série en notant les 3 critères suivants :

- Technique et composition sur 40 points
- Cohérence et originalité sur 40 points
- Présentation sur 10 points

En cas d'égalité pour la première place, les juges choisiront, en leur âme et conscience, la série gagnante. Pour cela, ils pourront si besoin effectuer un vote.

VII. Concours internationaux (extrait du règlement FISAIC)

Les concours internationaux de photographie FISAIC ont lieu les années paires. Si possible, le jugement se fait début juin et un salon est organisé au mois de septembre, avec remise des prix.

Sauf si l'union organisatrice ne le peut pas, un concours diaporama est organisé en même temps. Le programme doit alors prévoir une partie spécifique pour la présentation des diaporamas primés, éventuellement en même temps que la présentation des photos projetées.

Conditions de participation

Seuls les membres cheminots et ayant droits des unions nationales appartenant à la FISAIC ont le droit de participer aux concours internationaux, pour autant qu'ils ne soient pas des photographes professionnels. Les œuvres ne doivent pas avoir déjà été primées ou exposées à un concours FISAIC. La participation est uniquement possible par l'intermédiaire de l'union nationale. Des envois directs d'œuvres par les auteurs ne sont pas acceptés.

Sélection et envoi des œuvres

Avec l'accord du Siège de l'UAICF, la commission technique nationale procède à la sélection des photos, en tenant compte des résultats des concours nationaux et du Prix Vision du Rail. La CTN s'occupe de l'envoi des œuvres et des fichiers numériques correspondant.

Thèmes et catégories

Le concours comprend les thèmes suivants :

- A - nos chemins de fer et nos cheminots.
- B - thème libre.

Pour chaque thème, les photos sont présentées par catégorie :

- I : Papier Noir et Blanc ;
- II : Papier Couleur ;
- III : Photos projetées (fichiers d'images).

Nombre d'œuvres

Chaque auteur peut présenter au maximum quatre œuvres par thème et par catégorie.

Chaque Union peut envoyer au maximum 50 œuvres par catégorie et par thème soit $50 \times 3 \times 2 = 300$ œuvres.

Remise des prix

Aussitôt que le jury a jugé définitivement les œuvres (en principe en juin), l'union nationale organisatrice doit dans les deux semaines informer les lauréats par l'intermédiaire de leur union nationale afin de leur donner l'occasion de se présenter à la remise des prix.

VIII. Concours internationaux - concours de diaporama (extrait du règlement FISAIC)

L'exposition internationale de photos peut comprendre également un concours diaporama avec remise de prix et vernissage en commun. Le programme prévoit une soirée exclusivement pour la présentation des diaporamas primés

Le jugement se fait d'après un système par points. Dans ce but, un bulletin spécial a été établi sur lequel les membres du jury jugent des diaporamas/fichiers d'images d'après les critères suivants :

1. **Idée**
2. **Photographie**
3. **Surexposition (ex : les troisièmes images)**
4. **Musique**
5. **Points spéciaux**

Afin de soulager le travail du jury, les auteurs de diaporamas doivent joindre un texte du contenu d'une longueur de 10 lignes environ. L'organisateur se charge de traduire ce texte dans les langues officielles de la FISAIC, dans la langue du jury et dans la langue du pays organisateur. En plus, ce texte doit être rendu compréhensible pour le public lors de la présentation des diaporamas primés.

Le jugement est public. Les auteurs qui veulent assister au jugement doivent supporter eux-mêmes les frais de voyage/dépenses pour autant que leur union nationale ne les prenne en charge.

La décision du jury est irréversible ; la voix juridique est exclue.

Participation

Chaque union nationale peut participer avec 8 diaporamas au maximum dont la durée totale est limitée à 60 minutes.

LA DUREE MAXIMALE DE PROJECTION EST DE 10 MINUTES PAR ŒUVRE ;

Le thème est au libre choix.

Conditions techniques

Le pays qui organise le concours annonce à toutes les unions nationales au moins six mois avant la date de la manifestation quels appareils sont mis à la disposition (PC, DVD, Beamer, etc.).

Les auteurs dont les diaporamas ne peuvent être présentés par un PC/Beamer doivent apporter (à leurs propres frais) les appareils nécessaires et procéder eux-mêmes à la présentation.



UAICF

COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE DE PHOTOGRAPHIE

9 rue du Château-Landon – 75475 Paris Cedex 10 (CRT Paris-Est)
Tél. : 01 42 09 25 91 – **SNCF** : 717 192 – Fax : 01 42 09 17 99

Courriel : siegenational@uaicf.asso.fr

Site Internet : www.uaicf.asso.fr

Site de la commission Photo :

www.ctn-photo-uaicf.fr

IX. Annexe: Concours d'auteurs

Exemple de calcul du nombre d'auteurs qualifiés pour le national :

1) calcul de Nr

6 comités ont organisé des concours régionaux d'auteurs avec un total de 38 clubs et 208 séries

4 comités qui ont fait le choix "papier".

- sur l'ensemble des 4 comités, 27 clubs ont présenté 128 auteurs.

Soit une moyenne $M = 128/27 = 4,7$ auteurs par club.

2 comités ont fait le choix "numérique":

- sur le premier: $C = 9$ (clubs "numériques") avec 74 auteurs.

Soit une moyenne de $74/9 = 8,2$ par club, supérieure à 4,7.

On considèrera donc sur ce comité $Nr = 4,7 (M) \times 9(C) = 42,3$ arrondi à 43 séries.

- sur le second: $C = 2$ (clubs "numériques") avec 6 auteurs. Soit une moyenne de $6/2 = 3$ auteurs par club, inférieure à 4,7.

On considèrera donc pour ce comité $Nr = 6$ auteurs

2) calcul de Ntot:

$$\begin{aligned} N_{tot} &= 128 \text{ (séries papier)} + 43 \text{ (1re comité numérique plafonné)} + 6 \text{ (2eme comité numérique} \\ &\text{non plafonné)} = 177 \text{ auteurs} \end{aligned}$$